REGLEMENTS DES COMPÉTITIONS NATIONALES DE TENNIS DE TABLE Saison 2022/2023

EXPOSÉ :

La Commission Nationale organise les épreuves à finalités nationales ci-dessous :

- **Challenge National UFOLEP** (veille des 12 h)
- **Les 12 heures UFOLEP** de tennis de table, ouverte à tous les licenciés UFOLEP.

CHALLENGE NATIONAL UFOLEP

TENNIS DE TABLE

REGLEMENT TECHNIQUE
CHALLENGE NATIONAL LE SAMEDI ET LES 12 H LE DIMANCHE

Article I : Présentation

C'est une épreuve ouverte aux joueuses et joueurs ayant une **licence UFOLEP TT pour la saison en cours dont les catégories sont comprises entre C0 ET C14 .**
Elle se déroule le samedi de 14h00 à 19h00, veille des 12 heures, **par équipes de 2 constituées par la CNS**.
L'organisation technique et sportive est confiée à la Commission Nationale.
La logistique et l'organisation matérielle au comité départemental

Article II : Engagements

Chaque **département** reçoit la circulaire d'organisation et enregistre les engagements **individuels s**ans limitation d'effectif via la plateforme UFOLEP Nationale.
Les inscriptions peuvent se faire pour le samedi ou le dimanche ou pour les deux jours.
Date butoir des inscriptions : environ deux semaines avant le challenge

Article III : Séries et constitution des équipes

Le nombre de séries sera défini en fonction des engagements, il ne sera pas inférieur à 3.
Les équipes constituées par la CNS, pourront être mixtes ou non mixtes et composées de 2 adultes, de 2 jeunes, ou d'un adulte et d'un jeune

À l'issue du pointage, la CNS répartira dans les séries les joueurs par niveaux de jeu toutes catégories confondues. Puis constituera pour chacune des séries des équipes de 2 personnes, par tirage au sort.

Article IV : Déroulement du challenge

Un nombre de 16 tables minimums selon le nombre d'engagés.
En fonction du nombre d'inscrits et afin de permettre un maximum de rencontre une durée limite de jeu pourra être fixée.

Les séries (si besoin, ou selon nécessité) et les équipes étant constituées par le juge arbitre, le premier tour se disputera dans chaque série par tirage au sort intégral. Les autres tours se feront selon les points gagnés ou perdus du tour précédent.

Aucune élimination.

Les parties se dérouleront aux meilleurs des trois manches.

Chaque manche gagnante en 11 points selon le règlement national (deux points d'écart).

Un nombre de point sera attribué à chaque équipe gagnante et perdante.

A la fin des rencontres, un classement sera effectué et les récompenses attribuées.

La CNS se réserve le droit d'adapter le règlement et le déroulement des rencontres aux circonstances, **en particulier celles liées au contexte sanitaire.**

Article V : TARIF DES ENGAGEMENTS :

Les prix des engagements seront fixés suivant le tarif National en vigueur 13€ pour les adultes et 7€ pour les jeunes.
Ceux qui s'engagent le vendredi pour le Challenge ne paieront pas d'inscription pour les 12 heures le lendemain.

Tout forfait non justifié fera l'objet d'une amende selon le règlement national.

LES 12 Heures UFOLEP
CHALLENGE CAROLE ARTAUD

C'est une épreuve qui se déroule par équipes durant douze heures non-stop de midi à minuit très précisément et ouverte aux licenciés UFOLEP qui devront déposer leurs licences au contrôle de la table d'arbitrage pour 11 heures 30.

L'organisation technique et sportive est confiée à la Commission Nationale, la logistique et l'organisation matérielle à un comité départemental volontaire.

Composition des équipes :

Les équipes se composent de trois joueurs :

- Un adulte masculin ou féminin de 17 ans et plus
- Une féminine, adulte ou jeune de 11 ans et plus
- Un jeune, garçon ou fille, de 11 ans à 16 ans.

NB : Il est autorisé pour une et une seule équipe par département de remplacer la féminine par un deuxième jeune garçon.

La mixité entre les associations d'un même département est autorisée.

Le total des classements des trois joueurs ne doit pas être supérieur à 3 200 points, les plus faibles classements seront comptés pour 650 points.

Engagements :

Chaque département reçoit la circulaire d'organisation et peut engager une ou plusieurs équipes selon le nombre de places disponibles.

Le juge arbitre de l'épreuve, désigné par la Commission Nationale, est la seule habilité à autoriser l'engagement d'équipes supplémentaires et à en définir le nombre.

Les inscriptions des équipes seront faites par le responsable départemental.

Déroulement de la compétition :

- La compétition se déroule le jour de Pâques de midi à minuit très précisément.
- Le premier tour est disputé par tirage au sort intégral entre toutes les équipes.
- Les autres tours se déterminent par tirage au sort orienté selon le nombre de victoires des équipes durant

les tours précédents.

- Chaque rencontre comprend trois simples et un double joué en une seule manche de 31 points sans point d'écart avec changement de service tous les deux points et sans temps mort.
- Le double est joué en premier, puis les trois simples. Les deux joueurs n'ayant pas participé au double devront obligatoirement participer à l'un des deux premiers simples. En cas d'égalité, les deux joueurs qui n'ont pas participé au double, jouent une partie supplémentaire en cinq points, dite de « mort subite » avec changement de service à chaque point et sans temps mort.
- Chaque équipe, et à chaque tour, inscrit librement et indépendamment de son adversaire l'ordre de participation de ses joueurs.
- **A chaque tour, les équipes obtiennent un nombre de points correspondant au résultat de la rencontre.**
- A la fin de la compétition, un trophée sera remis à l'équipe terminant à la première place représentant son département et le remettra en jeu lors de l'édition suivante. Une récompense, à l'initiative du département organisateur, sera remise au dossard ou au maillot le plus original présenté par les équipes et dont un exemplaire supplémentaire sera exposé lors de la durée de la rencontre (critères visuels indispensables : logo Ufolep, challenge Carole Artaud, date de l'événement, le département de l'équipe représenté, lieu de la rencontre, le numéro de l'équipe,12H). Soit 7 critères.